

INTRODUCTION

La publication du compte rendu des débats parlementaires de 1867-1868 est un projet du Centenaire réalisé par le Parlement du Canada avec la collaboration de la Bibliothèque du Parlement. Il s'agit d'une initiative passionnante et fort utile, car on déplore depuis longtemps l'insuffisance des albums contenant des extraits de discours notamment dans le cas de la première session parlementaire inaugurée à Ottawa le 6 novembre 1867, qui devait constituer un important jalon de notre histoire. Les premiers discours des premiers députés du nouveau Canada, qui reflètent le sentiment croissant d'engagement et d'appartenance à une cause commune qu'ils éprouvent et la tournure des événements, tel l'assassinat de D'Arcy McGee survenu le 7 avril 1868, confèrent aux débats l'esprit et le dynamisme qui caractérisent vraiment la Confédération.

La publication du compte rendu officiel des débats du Parlement du Dominion du Canada ne remonte qu'à 1875. De 1867 à 1874, il faut rechercher les comptes rendus des débats dans les journaux ou dans des publications semi-officielles (v.g. les débats de M. Cotton, de 1870 à 1872). Avant la Confédération, la publication du compte rendu des débats n'était pas une pratique courante dans les colonies britanniques de l'Amérique du Nord. La Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard l'avaient fait et, à l'occasion, le Nouveau-Brunswick, mais la vieille Province du Canada n'avait pas suivi cet exemple, non plus que Terre-Neuve. Signalons toutefois une exception: la publication, dans la Province du Canada, du compte rendu officiel du débat sur la Confédération, en 1865 (mais non de toutes les délibérations de la session de 1865). Le débat préconfédératif de 1865 a rempli 1,032 pages. Il n'en fallait pas plus pour convaincre les parlementaires de la Province du Canada, et leurs successeurs, que la publication du compte rendu officiel des débats fait ressortir les pires défauts de la rhétorique que pratiquent habituellement les députés: discours étirés pour faire les délices des commentants, lectures d'articles et de documents sous couvert de «mises au point», remaniement interminable des discours indignes d'être publiés. Bref, le Parlement reculait devant le flot de paroles qu'il aurait fallu imprimer pour l'édification fort douteuse de la postérité.

C'est pourquoi il n'y eut, jusqu'en 1875, aucune publication du compte rendu officiel des débats ni dans la Province, ni, par la suite, dans le Dominion du Canada. Chaque année, quelques âmes bien intentionnées proposaient à la Chambre de songer à la rédaction officielle des débats, mais leurs interventions suscitaient invariablement la même réaction. L'année 1867-1868 est, à cet égard, fort caractéristique. Le 22 novembre 1867, Mackenzie présentait, avec l'appui de Howe, une motion portant que la question de la rédaction des débats soit déferée au comité mixte des impressions. Le 4 décembre suivant, Mackenzie présentait le rapport provisoire du comité des impressions sur l'organisation éventuelle et le coût d'un service de rédaction officielle des débats. On ne proposait pas un compte rendu textuel, mais plutôt un résumé s'apparentant aux articles qui paraissaient dans le *Globe* de Toronto, soit environ le tiers de chaque discours prononcé. La question laissait le premier ministre, Sir John A. Macdonald, passablement indifférent, mais il craignait qu'on ne déforme les discours avant d'en livrer le texte à l'imprimeur. M. D. A. McDonald (député de Glengarry) s'inscrivit en faux contre le projet, estimant que cela favoriserait le verbiage qui avait si ostensiblement alourdi le débat sur la Confédération à l'Assemblée de Québec en 1865. M. Joseph Dufresne (député de Montcalm) fit observer que le compte rendu textuel des discours serait le meilleur remède contre la prolixité. Cette saillie provoqua des éclats de rire et mit fin à la discussion ce jour-là. Le débat fut ravivé plusieurs fois au cours de la session, on retint même les services de sténographes au cas où les députés approuveraient le projet, mais ils le rejetèrent par 94 contre 48 voix lors d'un vote libre le 27 mars 1868.

Au fond, le public pouvait déjà prendre connaissance des débats parlementaires et ne voyait pas la nécessité d'une version officielle; un grand nombre de députés partageaient d'ailleurs ce sentiment. Presque tous les journaux rapportaient les